



## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de donner un enjeu de production de bois d'oeuvre à des parcelles agricoles de qualité moyenne, dans le but de garantir la ressource à destination de la filière bois et de séquestrer du carbone.

Si le projet de boisement n'aboutissait pas, le site ne serait plus entretenu (déprise agricole), ce qui générerait aucun bénéfice social et économique pour la région.

Ce projet s'inscrit donc dans le cadre de la valorisation de ces terres. Le projet de boisement permettrait de produire de la biomasse ligneuse et d'assurer la formation d'un bouquet d'arbres dans une zone essentiellement agricole. Ce projet entraînera une augmentation des espaces boisés et pourra accroître localement la biodiversité en créant une mosaïque de paysages avec les milieux ouverts de part et d'autre du projet.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux préparatoires à la plantation auront lieu après le 15 Octobre (à priori début Novembre).

Ces travaux consisteront au broyage de la végétation et à un sous-solage d'une ligne tous les 3m50. Sur ce terrain ainsi travaillé, nous viendrons installer entre le 1er Janvier et le 15 Mars les différents arbres. Ces plants seront espacés de 1m75-2m sur la ligne que se soit pour les résineux ou les feuillus.

La présence en nombre de chevreuils nécessite une protection individuelle, celle choisie est une application d'un répulsif chevreuil naturel (à base de graisse de mouton) afin d'obtenir une réussite certaine de la plantation. La mise en place de ce répulsif sera effectué durant les 3 premières années afin que la plantation soit hors d'atteinte de la dent du gibier.

La mise en place du répulsif sera effectué via un pulvérisateur à dos.

Le broyage sera réalisé avec un tracteur d'une centaine de chevaux afin de broyer la parcelle. Le sous-solage sera effectué avec une sous-soleuse une dent. Les plants seront mis en place, à la main avec une houe à planter. Ils seront plantés, alignés sur les lignes de sous-solage. Les densités seront donc aux alentours de 1600 plants par hectare.

Nous conserverons les lisières, les haies, les arbres isolés dans les champs. Des emprises au sein de chaque parcelle seront gardés environ 7m de large.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Selon le catalogue "Guide de choix des essences de Normandie" du CNPF de Normandie, le sol correspond à une Station sur sol sain et assez acide, variante modale (voir annexe).

Nous planterons ainsi les essences citées précédemment, en mélange par bouquets de variétés sylvicoles compatibles. Ce panel d'essences permet également de limiter les risques liés au monospécifisme (Maladie, parasite, fermeture totale de couvert). La plantation effectuée, nous viendrons régulièrement l'entretenir (une fois par an pendant 4 à 5ans). Cet entretien aura lieu après le 31 Août, nous interviendrons si besoin en broyage une interligne sur 2 et en débroussaillant autour des plants en localisé autour de chaque plant.

Ceci permet de conserver une partie de la végétation spontanée en accompagnement des plants et de maintenir l'écosystème prairial sur 50% de la surface pendant les premières années afin que les espèces initialement présentes puissent s'adapter progressivement au milieu semi-forestier, en formation.

La première éclaircie aura lieu aux alentours des 30 ans en fonction des essences (30ans pour la parcelle de mélange). La rotation entre les coupes sera de 10ans.

Les cycles de production envisagés seront de 120ans pour les chênes sessiles et pin sylvestre.

Ces cycles forestiers relativement longs sont très propices aux développements des espèces. En effet, les cycles annuels en agriculture sont beaucoup plus perturbants pour la faune et la flore en place (2 à 3 fauches par an, introduction de produits phytosanitaires, passages réguliers d'engins...).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A priori aucune (pas de site inscrit ou classé ou natura 2000).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface	3ha62
Nombre de plants	4800 plants

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Saint Jacques de Nehou  
Parcelles D 69, D 70, D 71

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 1°6'3'35"84 Lat. 49°43'10"49

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone ZNIEFF n'est présente sur la propriété. La zone ZNIEFF la plus proche est à 3km60 du projet. Zone ZNIEFF de type II n° 250008426 appelé "Forêt de Saint Sauveur et Landes du mont de Besneville".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé ni dans un Parc National ou dans un Parc Régional ou d'autre réserves naturelles. Le Parc Naturel Régional le plus proche se situe à 2km7 et se nomme "Marais du cotentin et du Bessin" n°FR8000021
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier bien inscrit ou classé se situe à plus de 16km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun cours d'eau ne passe à proximité du projet de boisement.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La forêt fournit un service non-négligeable à la collectivité grâce à son rôle d'amélioration de la qualité d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ne se situe à proximité du projet de boisement. Le Site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 9km et se nomme "Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys" Directive Habitats (FR2500088)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les arbres vont pomper l'eau du sol. Au niveau de leur système racinaire. Ils vont aspirer les minéraux et purifier l'eau. Ils vont maintenir le sol, le rendre perméable grâce aux racines et ainsi favoriser l'acheminement d'une eau purifiée jusqu'au réserves souterraines. Le peuplement prélèvera son besoin en eau pour un développement normal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les phases de travaux et d'exploitation peuvent avoir un impact sur la faune et la flore, pour cela différentes mesures seront mises en place (Voir chapitre 6.4). De plus, nous pouvons signaler qu'une biodiversité différente et supplémentaire va se développer car nous passerons à moyen terme, d'un biotope agricole avec intrants à un biotope forestier mélangé et naturel. La biodiversité des chesnaies est souvent considérée comme élevée en Europe occidentale. En effet, on leur reconnaît de multiples services écosystémiques. Elles fournissent du bois à l'industrie, pour les bioénergies, des habitats clés pour la biodiversité et des environnements précieux pour les loisirs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune rivière ou zone humide ne se situe à proximité immédiate.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous transformerons 3ha62 de terrain agricole, en terrain forestier. Cette transformation sera progressive. Les premières années sans fauches, ni intrants agricoles, l'écosystème prairial se développera encore et sera favorisé sur au moins 50% de la surface du boisement (Broyage uniquement une interligne sur deux, une fois par an). Les prairies ne seront donc pas totalement supprimées jusqu'à la fermeture complète du couvert forestier (d'ici 20ans).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des incendies et des tempêtes peuvent malheureusement toucher les forêts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	A moyen ou long terme, une maladie cryptogamique peut malheureusement toucher les essences forestières. Ce risque est atténué par le choix de boisement mélangés et le choix des essences adaptés au sol et à l'évolution prévisible du climat.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis le travail du sol mécanisé lors de la phase de travaux les entretiens et futures exploitations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Nuisances de courte durée lors du travail du sol et des différentes phases de travaux avec engins motorisés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La forêt est source de captation de dioxyde de carbone (CO2) nécessaire à la photosynthèse. Processus qui libère ensuite de l'oxygène (O2). La séquestration du carbone est en enjeu important car le projet s'inscrit dans le Label Bas Carbone.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présence de petites parcelles boisées de cette surface est quelques choses de naturel dans le département.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les faibles rendements agricoles de ces parcelles porteront peu atteinte à l'activité agricole locale. L'activité sylvicole sera par conséquent, favorisée avec la mise en place d'une gestion à long terme des parcelles. Un plan simple de gestion sera réalisé sur ces parcelles pour 20ans.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Aucune intervention (travaux et entretiens futurs) entre le 15 mars et le 31 août pour éviter les période de reproduction et ou nidification. Une bande tampon de 7mètres minimum sera respectée entre les éléments déjà existants et le premier arbre planté afin de maintenir les corridors écologiques. Des essences de diversification sont ajoutés au boisement (alisiers, cormiers, charmes). Le mélange d'essence favorisera ainsi la biodiversité de l'écosystème et son hétérogénéité paysagère, il améliore également sa résilience. La circulation des engins lorsque le sol est détrempe sera proscrit afin d'éviter ornières et tassement. A l'avenir un réseau de cloisonnement d'exploitation sera mis en place pour le passage des engins afin d'éviter au maximum le tassement du sol. Absence de travaux nocturnes, donc de pollution lumineuse. Le boisement sera mené de façon à limiter les risques de pollution de l'environnement, limitant ainsi les risques de dégradation des habitats naturels aux alentours du projet. Pas de recours au désherbage chimique, aucun pesticide ne sera utilisé. L'élimination de la végétation aux abords du plant sera limitée à un rayon de 50cm. Le broyage sera réalisé qu'une interligne sur deux, également pour conserver une végétation d'accompagnement. Ces entretiens s'arrêteront dès que la compétition herbacée ne sera plus un danger pour la survie du peuplement. Ce boisement permettra d'inverser les pertes de biodiversité liées à l'enfrichement, de créer des puits de carbone et amener progressivement la parcelle à un climat naturel forestier par la création de régimes d'humidité et de cortèges floristiques et faunistiques liés à la forêt.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Certes un boisement peut entraîner un changement de la biodiversité en place, des modifications de biomes particuliers mais ces changements sont minorés par tous les avantages liés au biotope forestier qui sera créé. Les différents rapports du GIEC confirment le rôle primordial des forêts pour l'avenir. Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la valorisation de terres en peuplement forestier adapté au futur climat. La forêt n'apportera plus d'intrants agricoles comme cela s'effectué sur les céréales, maïs ou prairies en place. Compte-tenu, du calendrier prévu pour les travaux qui prend en compte, les enjeux en terme de biodiversité, le maintien des haies et arbres existants, l'impact du boisement serait finalement très faible. La forêt joue un rôle dans la filtration et la purification de l'eau tout en limitant les risques de crues. Le couvert forestier protège le sol du vent et des fortes pluies qui sont les 2 facteurs principaux de la dégradations des sols. La forêt génère un stockage important de carbone.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Descriptif des stations forestières présentes. Cahier des charges PEFC

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Yvetot-Bocage

le, 22/09/2022

Signature

*Zetaktien*